

PIA 3 : l'action « sociétés universitaires de recherche » prévue à la rentrée 2017 ; dotation de 400 M€

Paris - Publié le vendredi 30 juin 2017 à 17 h 57 - Actualité n° 97020

L'action « Sociétés universitaires de recherche » prévue dans le PIA 3 est dotée de 400 M€ en fonds propres. Cette action doit être lancée en septembre ou octobre 2017, annonce Amaury Fléges, directeur de programme adjoint centres d'excellence du CGI, le 30/06/2017, à l'occasion du colloque ADGS organisé à l'Université de Dijon.

L'objectif de cette action : « renforcer l'autonomie des universités en soutenant celles qui souhaitent s'engager dans des expérimentations de nouveaux modes de gestion », indique Amaury Fléges.

Cet appel à projets permettra notamment au PIA d'investir « en fonds propres, via la Caisse des dépôts, dans des sociétés de droit privé adossées à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour accompagner la gestion de nouveaux modèles économiques », précise-t-il.

La mission consistera à « concevoir et/ou de déployer l'ensemble de ces activités : offre de formation nouvelle, équipement assis sur un modèle économique original partagé avec les entreprises, activité de recherche concurrentielle, schéma immobilier visant à maîtriser et valoriser économiquement le patrimoine du site », indiquait Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, lors de la présentation détaillée du PIA 3, le 22/06/2016.

Les trois thématiques de cet appel à projets sont :

- la gestion et valorisation du patrimoine immobilier des universités ;
- le développement de la formation continue ;
- l'exploitation et gestion de plateformes partagées avec des entreprises (incubateur, etc.).

Amaury Fléges indique que « le CGI travaille avec les services du Mesri pour identifier les éventuels obstacles dans le cadre législatif, notamment concernant la formation continue, afin de les lever pour que cette action puisse être mise en place ».